

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

---

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE199

présenté par  
Mme Linkenheld, rapporteure

-----

### ARTICLE 22

I. - À la première phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« des articles L. 231-1 à L. 231-8 »,

les mots :

« du chapitre I<sup>er</sup> du titre III du livre II ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 46.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.